

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/10/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
15/10/2019

N° de la délibération
2019 - 76

L'an 2019, le vingt et un octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la maison des services au public, lieu extraordinaire de ses séances (cf. délibération 2019-48 du 24 juin 2019, courrier adressé à la sous-préfecture et au Procureur le 4 juillet 2019), la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville ne permettant pas d'assurer l'accueil du public pour des raisons de sécurité, des travaux de rénovation de ladite salle ayant été entrepris.

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BILIRIT Jacqueline, BIZIEN Edith, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, JEGOU-BRABAN Corinne, KERDRAON Anne-Marie, LE COADIC Sylvie, LUCAS Valérie, MAZÉAS Jacqueline, PARIS Sophie, QUILLEROU Marie-Antoinette, QUILTU Catherine, **et MM** : ANTOINE Jean-Marc, BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUILLEMOT Matthieu, GUYADER Cédric, LE PENNEC Jean-Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé.

Absente ayant donné procuration : Mme GRALL Rozenn à Mme QUILTU Cathy.

Absent(s) :

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Marie KERDRAON

Déclaration préalable à l'édification des clôtures

Rapporteur : Jo BERNARD

VU le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 définissant les règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme ;

VU le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12 permettant au conseil municipal de décider de soumettre l'édification et l'installation de clôtures à déclaration préalable sur son territoire ;

Jusqu'à présent, seuls les projets situés dans le périmètre soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France devaient faire l'objet d'une déclaration préalable.

Le dossier a été présenté en commission d'urbanisme réunie le 9 octobre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, afin d'avoir une meilleure intégration paysagère des projets.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 21 octobre 2019

**Le Maire,
Christian TROADEC**

